

Compte rendu des conversations franco-britanniques sur l'évacuation des forces de Port-Saïd (30 novembre 1956)

Légende: Le 30 novembre 1956, des délégations britannique et française se rencontrent secrètement à Londres pour discuter de l'évacuation rapide des troupes franco-britanniques de Port-Saïd.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume III: 1956, 24 octobre-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 642 p. p. 438-444.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_des_conversations_franco_britanniques_sur_l_evacuation_des_forces_de_port_said_30_novembre_1956-fr-c83164bf-67e9-4e7b-8243-6b7f072011e3.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Compte Rendu des conversations franco-britanniques du 30 novembre à Downing Street

(15 heures à 18 h. 30)

Très secret.

Étaient présents du côté britannique: MM. Butler, Selwyn Lloyd, sir Ivone Kirkpatrick, sir Gladwyn Jebb, MM. Beeley, Watson; M. Anthony Head, ministre de la Défense nationale, a participé à une partie des entretiens.

Étaient présents du côté français: MM. Christian Pineau, J. Chauvel, L. Joxe, E. de Crouy-Chanel, G. de Juniac, le professeur Gros, MM. Gérard André, X. de la Chevalerie.

I. Prenant le premier la parole, M. Selwyn Lloyd a abordé immédiatement la question de l'évacuation des forces franco-britanniques de Port-Saïd. Il a indiqué qu'à l'heure actuelle, il y avait seulement deux solutions possibles: ou un départ rapide ou, au contraire, la reprise des opérations militaires en vue d'occuper toute la zone du Canal. Cette dernière solution ne pouvait pas être retenue. Il fallait donc envisager la formule d'un départ rapide. À l'appui de cette thèse, le secrétaire d'État au Foreign Office a fait état des considérations qui venaient de lui être développées par M. Menderès, Premier ministre de Turquie. Celui-ci avait souligné que les Britanniques avaient avantage à évacuer aussitôt que possible le territoire égyptien; que, contrairement à ce que certains pouvaient croire, une telle décision ne compromettrait pas le prestige de la Grande-Bretagne, mais pourrait avoir des effets favorables; qu'en tout état de cause, mieux valait partir que s'accrocher et se voir un jour obligé d'évacuer sous la contrainte (*to be forced out*). Le ministre britannique a indiqué qu'il partageait ce point de vue et qu'il était disposé à envisager un délai de quinze jours, délai qui, de l'avis du général Keightley, paraissait suffisant pour permettre le retrait ordonné de nos troupes. M. Selwyn Lloyd a marqué toutefois que, dans son esprit, ce départ devait s'effectuer selon un minimum de conditions: le calendrier des opérations de retrait devrait être fixé par les gouvernements français et anglais; la force des Nations Unies devrait être suffisamment étoffée à Port-Saïd pour être en mesure d'assurer la responsabilité de la sécurité; le secrétaire général des Nations Unies devrait faire procéder aussitôt que possible aux opérations de dégagement de la voie d'eau. La question qui se posait était de savoir si nous pouvions établir un lien quelconque entre l'évacuation de nos forces et le futur règlement de la question du Canal. En tout cas, il n'était pas possible de lier le retrait au règlement du conflit palestinien. Le départ de nos troupes de Port-Saïd devait être traité indépendamment de celui des forces israéliennes du Sinaï.

II. En reconnaissant qu'il était trop tard pour envisager l'occupation totale du Canal, M. Pineau a répondu qu'il y aurait avantage à la fois pour des motifs militaires et pour des raisons politiques à ce que les gouvernements français et britannique ne fixent pas eux-mêmes une date pour le retrait définitif des troupes: d'une part, nous ne savions pas exactement le nombre de jours qui serait nécessaire au commandement des forces alliées pour réembarquer tout le matériel se trouvant actuellement à Port-Saïd. Des experts français estimaient à cet égard qu'un délai de quinze jours serait insuffisant. Nous ne pouvions pas de toute évidence permettre à Nasser de saisir une partie de l'équipement et de l'armement des unités franco-britanniques. D'autre part, si nous fixions nous-mêmes une date de départ définitif, nous nous priverions et nous priverions même M. Hammarskjöld d'un moyen de pression sur l'Égypte. Enfin, il y avait intérêt, compte tenu des difficultés parlementaires en France et en Grande-Bretagne, à ce que les gouvernements de Paris et de Londres ne tranchent pas directement la question. Si les deux gouvernements annonçaient d'emblée le retrait à la date du 15 décembre, il y aurait lieu de craindre des réactions assez vives dans l'opinion publique des deux pays. Il était donc préférable de laisser le soin de prendre la décision au Commandant en chef des forces alliées après accord avec le Commandant de la force de l'O.N.U. Il fallait retirer en effet tout caractère politique à l'affaire et la situer sur le plan technique. Outre qu'une telle formule permettrait le réembarquement de nos forces dans des conditions meilleures au point de vue psychologique, elle comporterait l'avantage de ne pas demeurer dans l'incertitude en ce qui concerne le sort du matériel militaire entreposé à Port-Saïd. Elle mettrait aussi la force internationale en mesure de conserver, aussi longtemps que cela lui serait nécessaire pour s'établir, le concours logistique des troupes alliées.

M. Pineau a déclaré que, selon cette solution, il appartiendrait au général Keightley et au général Burns d'établir eux-mêmes un calendrier comportant le retrait complet de nos forces. Même au cas où cette procédure laisserait apparaître moins de hâte que celle consistant à annoncer immédiatement une date, il ne fallait peut-être pas nous exagérer la vivacité des réactions américaines. À l'appui de cette assertion, le ministre français des Affaires étrangères a fait état d'un message adressé le 26 novembre par le président Eisenhower à M. Ben Gourion. Il résultait de ce message que le président des États-Unis conseillait au gouvernement de Tel Aviv d'obéir aux injonctions des Nations Unies pour évacuer ses forces du Sinaï, mais sans trop se presser, et ceci, même si le gouvernement américain insistait publiquement pour une évacuation rapide. Le gouvernement de Washington était, en effet, tenu d'agir de la sorte pour ne pas diminuer sa position vis-à-vis des états arabes. Mais ceci ne signifiait pas qu'il verrait, au fond, des inconvénients à une certaine lenteur dans les opérations de retrait. Bien au contraire, cette lenteur pourrait être utile pour faciliter, le cas échéant, un règlement satisfaisant de l'affaire palestinienne. Ces indications ont manifestement surpris les ministres britanniques. M. Selwyn Lloyd a indiqué, en souriant, que, dans ces conditions, on pourrait parler d'une certaine « collusion » entre les gouvernements américain et israélien.

Poursuivant son exposé; M. Pineau a souligné qu'en adoptant la formule tendant à laisser au général Keightley et au général Burns le soin de fixer la date du retrait de nos troupes, les deux gouvernements marqueraient, bien entendu, que certaines conditions devraient être remplies sur le plan militaire que sur le plan politique.

A. Sur le plan militaire.

Les deux gouvernements préciseraient dans leurs instructions au général Keightley que les opérations d'évacuation seraient subordonnées aux impératifs suivants (1°, 2°, 3°, 4°, 5°);

1° Les opérations de réembarquement du personnel et du matériel devraient s'effectuer de façon ordonnée et sans précipitation.

2° Le commandement de la force des Nations Unies devrait être en mesure de veiller au maintien de l'ordre public dans la zone actuellement sous contrôle allié.

3° Le commandement de la force des Nations Unies devrait être prêt à empêcher la saisie par les Égyptiens des moyens franco-britanniques de dégagement du Canal qui sont sur place.

4° Il conviendrait de garder des éléments militaires dans la proximité de l'Égypte jusqu'à un règlement définitif de la question du Canal. Sur une question qui lui était posée par M. Butler, M. Pineau a précisé que, dans son esprit, il s'agissait de Chypre.

5° Il n'y aurait pas de retour triomphal des forces égyptiennes à Port-Saïd avec drapeaux et musique en tête.

B. Sur le plan politique.

Il conviendrait que les gouvernements français et britannique:

1° Rappelent que, conformément aux résolutions des Nations Unies, il n'y aura discrimination contre aucun pavillon pour la navigation dans le canal de Suez. M. Pineau a précisé que l'on pourrait insérer dans le document conjoint qui serait établi une phrase indiquant: « qu'il n'y aurait aucune discrimination, en particulier contre les navires français et britanniques ».

2° Évoquent la question du dégagement du Canal en prenant note de l'acceptation du secrétaire général des Nations Unies d'assumer, à cet égard, la responsabilité des opérations;

3° Fassent état d'une manière ou d'une autre de leur attitude quant à un règlement définitif de l'affaire du Canal. M. Pineau a convenu que notre position était faible sur ce point, car il n'y avait rien dans les résolutions des Nations Unies qui nous permette de lier la question du retrait de nos forces à celle du régime

futur de la voie d'eau.

III. Après discussion, M. Butler, qui s'est montré particulièrement compréhensif des vues exposées par le ministre des Affaires étrangères français, a accepté la thèse de M. Pineau. M. Selwyn Lloyd avait préalablement indiqué qu'il avait cru comprendre, au cours de sa dernière conversation à New York avec M. Hammarskjöld, que le secrétaire général des Nations Unies pourrait ne pas s'opposer à ce que la date du retrait des troupes fût fixée par la voie d'un accord entre le commandement des forces alliées et le commandement de la force des Nations Unies. M. Hammarskjöld s'était prononcé, en revanche, contre une solution qui laisserait un général Burns seul le responsabilité de prendre la décision à ce sujet.

A. En ce qui concerne *les conditions militaires* sur lesquelles serait appelée l'attention du général Keightley, les Anglais ne voyaient que des avantages à ce que fussent mentionnés les points indiqués par M. Pineau et cités aux paragraphes 1°, 2° et 3°. Pour ce qui avait trait au paragraphe 4°, ils partageaient les vues de M. Pineau, mais estimaient que s'il y avait entente à cet égard entre la France et la Grande-Bretagne, il n'y avait pas lieu de faire état publiquement du maintien par les deux gouvernements de forces dans la proximité de l'Égypte. M. Pineau a alors indiqué qu'il serait bon cependant que les Égyptiens ne fussent pas sans ignorer ces dispositions. M. Selwyn Lloyd ne l'a pas contesté.

S'ils étaient conscients de l'effet défavorable que provoquerait un retour triomphal des troupes égyptiennes à Port-Saïd, les Britanniques ne voyaient pas d'autre part comment on pourrait l'empêcher. En effet, la force de l'O.N.U. n'était pas une force d'occupation; la souveraineté égyptienne sur cette ville n'était pas en cause. Le gouvernement du Caire pouvait donc renvoyer des forces à Port-Saïd après notre départ et personne n'était en mesure d'interdire à l'Égypte d'entourer ce retour d'un certain cérémonial.

B. En ce qui concerne les *problèmes politiques*:

1° Sir Ivone Kirkpatrick s'est élevé avec vigueur contre la suggestion de M. Pineau relative à la non-discrimination pour la navigation dans le canal de Suez. Le sous-secrétaire d'État permanent, en laissant entendre que la phrase suggérée par le ministre français des Affaires étrangères compliquerait grandement les choses avec les états arabes, a marqué qu'il fallait s'attendre, si cette idée était retenue, à ce que le gouvernement de Tel Aviv prît immédiatement acte de la position adoptée par les gouvernements français et britannique. Il convenait d'éviter cela. M. Pineau a insisté en faisant valoir que le principe de la non-discrimination figurait déjà dans les résolutions de l'assemblée des Nations Unies. Il ne fallait évidemment plus exclure les Israéliens du bénéfice de cette disposition; mais il était inutile de le spécifier. C'est pourquoi le gouvernement français avait envisagé une formule rappelant le principe et précisant qu'il devait s'appliquer aux navires français et anglais.

Il a été finalement entendu qu'il serait inséré dans le document une phrase reprenant exactement les termes de la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies du 2 novembre, selon lesquels la liberté et la sécurité dans le Canal devront être rétablies aussitôt après le dégagement de la voie d'eau.

2° Les Anglais étaient d'accord pour que l'on rappelât à ce sujet dans le document franco-britannique que les Nations Unies avaient accepté la responsabilité de procéder au dégagement du Canal.

3° Les ministres britanniques estimaient également qu'il y avait lieu d'évoquer la question du règlement définitif de l'affaire de Suez. M. Selwyn Lloyd a déclaré, à cet égard, qu'il estimait personnellement que la lettre de M. Hammarskjöld du 24 octobre à M. Fawzi, lettre dont les Égyptiens avaient accepté les termes, constituait une base possible de négociations. C'était, en tout cas, le mieux que l'on pût obtenir pour le moment. Il y avait d'ailleurs, peut-être, des raisons d'espérer dans l'avenir une solution plus satisfaisante. Il n'était pas sûr que le problème se règle en fin de compte sur un plan essentiellement politique. Nasser paraissait de plus en plus séduit par les perspectives financières que pourrait lui offrir la Banque internationale. Ceci pouvait amener un arrangement plus favorable dans un cadre échappant quelque peu au contexte politique. M. Pineau a marqué toutefois qu'il ne fallait pas se référer seulement à la lettre de M. Hammarskjöld du 24 octobre. Si nous agissions ainsi, nous donnerions l'impression que nous ne voulons pas obtenir davantage que l'esquisse de solution contenue dans ce document. Il fallait certes mentionner la lettre

en question, mais rappeler également les six principes acceptés par les Nations Unies et les conversations qui avaient eu lieu à New York entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, de France, de Grande-Bretagne et M. Hammarskjöld. Les Anglais ont acquiescé.

IV. M. Pineau et les ministres britanniques ont été d'accord pour décider qu'avant de faire état publiquement de la position prise par les deux gouvernements, il conviendrait d'aviser le secrétaire général des Nations Unies et le gouvernement américain de nos intentions.

V. Après une brève suspension de la discussion, M. Pineau a fait remarquer qu'il fallait mentionner, dans le document, le traitement appliqué aux ressortissants français et britanniques en Égypte. Au moment où les nationaux des deux pays étaient l'objet de menaces d'intimidation de la part des autorités égyptiennes, l'opinion française ne comprendrait pas que nous prenions position en faveur d'un retrait, sans obtenir au préalable des assurances à ce sujet. Nous pourrions rappeler en même temps qu'à l'inverse, les gouvernements français et britannique n'ont pris aucune mesure contre les ressortissants égyptiens en France et en Grande-Bretagne. Les ministres anglais ont immédiatement accepté.

VI. Il a été décidé de confier à un comité d'experts le soin de rédiger un projet de document, sur la base des indications mentionnées plus haut et d'une première rédaction préparée par M. Selwyn Lloyd. Le projet serait examinée de nouveau par les ministres au cours du dîner à Carlton Gardens.

MM. Butler et Selwyn Lloyd ont souligné que, dans leur esprit, le document devait consacrer l'accord des deux gouvernements sur les principes de base, mais qu'ils seraient amenés dans leur intervention à la Chambre des Communes lundi prochain à faire des exposés beaucoup plus longs. M. Pineau a répondu qu'il fallait sur le fond dire très exactement la même chose à Paris et à Londres. Ceci étant, il était normal que les deux gouvernements présentent comme ils l'entendent à leurs parlements respectifs les décisions prises.

Il a été, d'autre part, convenu que le document devrait être soumis, avant d'être adopté, à l'approbation des deux gouvernements à Paris et à Londres.

Au cours des discussions, les indications suivantes ont été données:

1° M. Selwyn Lloyd a déclaré que le gouvernement de Londres avait envoyé, ces jours derniers, par l'intermédiaire de sir Harold Caccia, un message au gouvernement américain pour exprimer l'espoir qu'en contrepartie de l'annonce d'un retrait des forces de Port-Saïd dans un délai de quinze jours, les États-Unis publieraient un communiqué marquant.

- a. Leur approbation du plan de retrait;
- b. Leur intention de tout mettre en œuvre pour que la force des Nations Unies en Égypte devienne un instrument efficace;
- c. Leur intention d'apporter également tout leur concours pour hâter les opérations de dégagement du Canal;
- d. Leur intention enfin de pousser activement à la recherche d'un règlement satisfaisant de la question du Canal.

2° M. Anthony Head, ministre de la Défense, a indiqué, à un moment donné, que depuis le départ de l'amiral Barjot, le général Beaufre donnait quelque peu l'impression de vouloir recevoir ses ordres de Paris et non plus de général Keightley. M. Pineau a répondu qu'il restait entendu que le général Beaufre demeurait entièrement sous les ordres du commandant en chef britannique.